Strasbourg, le 9 janvier 2008

CDL-EL-PV(2007)004*
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

23e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 13 décembre 2007 à 10 h

RAPPORT DE REUNION

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décidait autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

http://venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte son ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2007)004ann.

2. Moldova

En 2006, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont adopté un avis conjoint (CDL-AD(2006)001) sur le Code électoral de la Moldova tel qu'amendé le 22 juillet et les 4 et 17 novembre 2005. Par la suite, ledit Code a été à nouveau amendé à plusieurs reprises. Un projet de nouvel avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH (CDL-EL(2007)042) sur le code dans sa version mise à jour au 27 mars 2007 (CDL-EL(2007)019) a été préparé sur la base des commentaires de MM. Darmanovic, Kask, Vollan et Karapetyan.

M. Kask présente l'avis. Il attire en particulier l'attention du Conseil sur les dispositions problématiques suivantes du Code :

1) l'organisation des élections dans une seule circonscription nationale;
2) le quorum pour les coalitions de partis, qui reste trop élevé ;
3) la représentation des partis politiques sur le plan local ;
4) le fait que les listes d'électeurs sont gérées sur le plan local ;
5) la possibilité d'enregistrer les électeurs le jour des élections ;
6) la taille des bureaux de vote.

Il met aussi l'accent sur les dispositions peu claires en matière de recours. Malgré ces problèmes, l'évaluation générale des amendements est positive.

Le Conseil adopte le projet d'avis sur les amendements au code électoral de la Moldova (voir CDL-AD(2007)040).

3. Royaume-Uni

Suite à la demande de l'Assemblée parlementaire relative au droit électoral du Royaume-Uni, plus particulièrement en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales et le vote postal, un projet d'avis (CDL-EL(2007)035) a été préparé sur la base des commentaires de MM. Closa Montero et Mifsud Bonnici (cf. CDL-EL(2007)024, CDL-EL(2007)021 and CDL-EL(2007)026). Une délégation de la Commission s'est rendue au Royaume-Uni le 10 décembre 2007 pour discuter de la question avec les autorités, en particulier avec la Commission électorale du Royaume-Uni.

M. Closa Montero fait rapport sur cette visite et sur les principaux thèmes traités par les rapporteurs dans l'avis. Il témoigne de sa reconnaissance pour les autorités, avec lesquelles un dialogue constructif et utile a eu lieu à Londres. En ce qui concerne le texte, M. Closa Montero informe le Conseil que les rapporteurs ont traité de trois questions : l'enregistrement des électeurs ; les problèmes relatifs au vote postal et les règles spécifiques applicables à l'Irlande du Nord, dans ces deux domaines en particulier. Les deux premiers problèmes sont étroitement liés. Le principal souci des rapporteurs est que, en l'absence de documents d'identité, il est difficile de garantir le caractère individuel du vote. Les autorités pourraient envisager des mesures additionnelles pour vérifier l'identité des électeurs. En ce qui concerne le système électoral de l'Irlande du Nord, le rapporteur est d'avis que non seulement il est conforme aux normes générales retenues dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, mais qu'il est meilleur que le système appliqué en Grande-

Bretagne car il prévoit des dispositions adéquates en matière d'enregistrement des électeurs.

Le Conseil adopte le projet d'avis sur le droit électoral du Royaume-Uni (voir CDL-AD(2007)046).

4. Code de bonne conduite en matière de partis politiques

En avril 2007, l'Assemblée parlementaire a décidé de préparer un code de bonne conduite en matière de partis politiques. Lors de sa session de juin 2007, le Conseil avait déjà examiné les observations des rapporteurs, MM. Closa Montero et Colliard, sur la question de la rédaction d'un tel code (voir les documents CDL-EL(2007)012 et CDL-EL(2007)013).

Le Secrétariat présente un document consolidé qui comprend plusieurs propositions pour le futur Code (voir le document CDL-EL(2007)044).

Après une discussion générale, il est décidé qu'un document séparé sur la démocratie interne des partis politiques pourrait être préparé. Ce document devrait résumer la pratique des partis politiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Conseil prend note du document préparé par le Secrétariat (CDL-EL(2007)044) **et demande aux rapporteurs de préparer un premier projet de Code de bonne conduite en matière de partis politiques pour sa réunion de juin 2008. La discussion sur les travaux en cours sera déjà reprise lors de la réunion de mars.**

5. Annulation des résultats des élections

Le Conseil est informé que le séminaire UniDem sur l'annulation des résultats des élections a été fixé aux 25-26 avril 2008 à Skopje. Il s'adresse avant tout aux membres des Cours constitutionnelles et suprêmes compétentes en matière de contentieux électoral.

M. Kask a préparé un questionnaire à l'attention des participants au séminaire (CDL-EL(2007)043rev). Ce questionnaire devrait aussi servir de base pour une étude comparative soumise à la Commission postérieurement au séminaire.

Le secrétariat informe le Conseil qu'il a préparé un cas pratique (CDL-UD(2007)003), qui sera soumis aux participants au séminaire.

Le Conseil adopte le questionnaire (CDL-EL(2007)043rev) **et le cas pratique qui seront soumis aux participants au séminaire UniDem sur l'annulation des résultats des élections.**

6. Situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe

Suite à la recommandation 1791(2007) et à la résolution 1547(2007) de l'Assemblée parlementaire relatives à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, ainsi qu'aux conclusions des rapporteurs généraux du Forum sur l'avenir de la démocratie,

le Conseil examine le document intitulé « Situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe – thèmes pour des activités futures » (CDL(2007)123).

Après examen de la question, le Conseil décide de recommander comme domaines possibles d'étude en 2008 les sujets suivants : le mandat impératif, la bonne gouvernance et les procédures d'amendement des Constitutions ainsi que l'approfondissement de la question du vote à distance, c'est-à-dire le vote postal et le vote électronique.

7. Code de bonne conduite en matière référendaire

M. van den Brande informe le Conseil de l'adoption par la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de la recommandation 1821(2007) et de la résolution 1592(2007) relatives au Code de bonne conduite en matière référendaire.

M. Buquicchio informe le Conseil que le Code est soumis à l'examen du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il exprime son souhait que le Code fasse l'objet d'une déclaration spécifique du Comité des Ministres, adressée aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

8. Autres développements en matière électorale

- *Arménie*

Le secrétariat informe le Conseil des activités déployées en vue des élections présidentielles du 19 février 2008 ainsi que de la révision du Code électoral – des sessions de formation pour le personnel de la Commission électorale centrale et pour les organisations non gouvernementales (11-13 décembre 2007), ainsi qu'un séminaire pour les juges sur le contentieux électoral.

- *Azerbaïdjan*

Le secrétariat informe le Conseil des derniers développements relatifs au droit électoral de l'Azerbaïdjan, et notamment des tables rondes sur les recours et sur la composition des commissions électorales qui se sont tenues les 7-9 novembre 2007 à Bakou (voir le document CDL-EL(2007)011).

Les rapporteurs ont reçu la nouvelle version du projet de loi sur les amendements au code électoral de l'Azerbaïdjan. Une réunion du groupe de travail sur le Code (composé de représentants des autorités, de la Commission de Venise, de l'OSCE/BIDDH et d'IFES) pourrait se tenir au début 2008. Des propositions rédigées par les participants aux tables rondes sur les recours et sur la composition des commissions électorales, qui se sont tenues à Bakou les 7-9 novembre 2007, pourraient être l'objet de la discussion.

- *Géorgie*

Le secrétariat informe le Conseil des activités déployées en vue des élections présidentielles du 5 janvier 2008 ainsi que de la révision du Code électoral – assistance de longue durée à la Commission électorale centrale (8 décembre 2007 – 7 janvier 2008) ; séminaire pour la Commission électorale centrale et les organisations non gouvernementales (18-19 décembre 2007) ; assistance juridique à la délégation d'observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2-6 janvier 2008).

- *Ukraine*

Le secrétariat informe le Conseil des derniers développements de la coopération avec l'Ukraine dans le domaine électoral et de la conférence sur « les élections anticipées de 2007 : leçons à retenir et futures étapes de la coopération dans le domaine électoral », qui aura lieu à Kiev les 16 et 17 janvier 2008.

- *Russie*

M. Van den Brande informe le Conseil de la mission d'observation des élections de l'APCE aux élections de la Douma d'Etat du 2 décembre 2007 et fait référence à la déclaration conjointe de l'APCE et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur ces élections.

9. Mexique

M. Manuel Gonzalez Oropeza, juge au Tribunal électoral fédéral du Mexique, informe le Conseil des questions électorales au Mexique.

M. Héctor Davalos Martinez, coordinateur des relations avec les organismes électoraux, présente, au nom de M. Constancio Carrasco Daza, juge au Tribunal électoral fédéral, un rapport sur la réforme constitutionnelle au Mexique[1].

10. Activités futures

Le projet de code de bonne conduite en matière de partis politiques sera développé en vue de sa discussion lors de la réunion de juin 2008.

Des projets d'avis conjoints sur le droit électoral de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine et de la Géorgie pourraient être présentés lors d'une prochaine réunion, de même qu'un projet d'avis sur le financement des partis politiques en Bosnie-Herzégovine et la question des règles spécifiques sur le droit de vote des minorités nationales.

11. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Le Conseil a un échange de vues avec M. Konrad Olszewski, de l'OSCE/BIDDH, sur les possibilités de coopération future.

12. Date de la prochaine réunion

Il est décidé de tenir la prochaine réunion le samedi 15 mars 2008 à 14 h 30.

[1] Le texte complet des deux discours est disponible au secrétariat de la Commission de Venise.

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

COMMISSION DE VENISE / VENICE COMMISSION

Membres du CED / Members of the CDE

M. Dominique CHAGNOLLAUD, Membre du Tribunal Suprême, Université de droit, d'économie et de sciences sociales, Paris (excusé/apologised)
Mrs Mirjana LAZAROVA TRAJKOVSKA, Judge, Constitutional Court, Skopje **(Vice-présidente/Vice-Chair)** (excusée/apologised)
Mr Ugo MIFSUD BONNICI, President Emeritus, La Valletta (excusé/apologised)
Mr Peter PACZOLAY, Judge, Constitutional Court, Budapest
Mr Hjörtur TORFASON, Former Judge of the Supreme Court of Iceland, Reykjavik

Membres suppléants du CED / Substitute Members of the CDE

M. Jean-Claude COLLIARD, Membre du Conseil constitutionnel français, Paris
Mr Ángel SÁNCHEZ NAVARRO, Professor of Constitutional Law, Complutense University, Madrid (excusé/apologised)
Mr Oliver KASK, Judge at the Court of Appeal, Tallinn

Secrétariat / Secretariat

M. Gianni BUQUICCHIO
M. Thomas MARKERT
M. Pierre GARRONE
M. Sergueï KOUZNETSOV

Autres members / Other members

Mr Carlos CLOSA MONTERO, Sub-Director for Studies and Investigation, Centre for Political and Constitutional Studies, Madrid
Mrs Gret HALLER, Senior lecturer at the Johann Wolfgang Goethe University, Frankfurt am Main
Mr Serhiy HOLOVATY, Member of Parliament, President of the Ukrainian Legal Foundation, Kyiv

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE / PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Membres / Members

M. Luc VAN DEN BRANDE, Bruxelles, Commission de suivi **(Président/Chair)**
Mme Josette DURRIEU, Paris, Commission politique
M. Andreas GROSS, Zurich, Commission juridique (excusé/apologised)

Membre suppléant / Substitute Member

Mme Hanne SEVERINSEN, Copenhagen, Commission politique

Secrétariat / Secretariat

Mr Vladimir DRONOV

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE (CPLRE) / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE (CLRAE)

Membres / Members

M. Ian MICALLEF, Malte, Président de la Chambre des pouvoirs locaux/President of the Chamber of Local Authorities (excusé/apologised)
Mr Keith WHITMORE, Manchester, Chambre des régions (excusé/apologised)

Secrétariat / Secretariat

Ms Lilit NIKOGHOSYAN (excusée/apologised)

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES / GENERAL DIRECTORATE OF POLITICAL AFFAIRS
M. Michael REMMERT (excusé/apologised)

OBSERVATEURS / OBSERVERS

OSCE

BIDDH/ODIHR
Mr Konrad OLSZEWSKI, Deputy Head of the Election Department, Warsaw

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE OSCE / OSCE PARLIAMENTARY ASSEMBLY
Mr Andreas NOTHELLE, Ambassador, Vienna (excusé/apologised)

ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS D'ELECTIONS EUROPEENS / ASSOCIATION OF EUROPEAN ELECTION OFFICIALS (ACEEEO)
Mrs Marta DEZSÖ, Election Law Expert, Director of the ACEEEO Documentation Centre, Budapest (excusée/apologised)

MEXICO
Mr Manuel GONZALEZ OROPEZA, Judge, Electoral Court of the Federal Judiciary
Mr Hector DAVALOS MARTINEZ, Coordinator of Relations with Electoral Organisations, Electoral Court of the Federal Judiciary
M. NGUYEN Huu Dong, Coordinateur général des projets d'assistance électorale et de culture démocratique du PNUD, Mexico